

**Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal  
tenue le 7 mai 2019 à 19h35 à la salle du conseil située au  
300 Principale Ouest, Saint-Joseph de Kamouraska.**

**Sont présents :** Madame Nancy St-Pierre, MAIRESSE et,  
Messieurs LES CONSEILLERS,  
Yves Lapointe,  
Michel Viens,  
Francis Boucher,  
Renaud Ouellet,  
Et Raymond Frève.

**Est absent :** Charles Montamat.

Les membres présents du conseil forment le quorum.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19h35 par Mme Nancy St-Pierre, mairesse. En l'absence de Mme Nathalie Blais, directrice générale, Marie-Ève Blache-Gagné, secrétaire-trésorière (adjointe) rédige le procès-verbal.

**01-05-2019**

**LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite à cette séance;

Il est proposé par Raymond Frève et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska l'adopte en laissant ouvert le point « varia » pour la séance.

**02-05-2019**

**DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2018**

Il est proposé par Francis Boucher et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska accepte le rapport financier 2018 tel que déposé par M. Gilles Lebel de **MALLETTE S.E.N.C.R.L.** de Saint-Pascal.

Voir l'extrait ci-dessous :

**Au 31 décembre 2018**

Un surplus de fonctionnement de l'exercice de : 69 210 \$  
Un surplus accumulé de 210 955 \$ :  
- Non affecté : 101 460 \$  
- Affecté : 109 495 \$

Détails des surplus affectés :  
Eaux usées : 16 317 \$,  
Communautaire : 15 264 \$,  
Citerne : 40 000 \$,  
Camion/Matériel incendie : 14 766 \$,  
Fonds 100<sup>e</sup> : 3000 \$,  
Redevances éoliennes : 5 456 \$,  
GRAVIR/Développement : 1 755\$,  
Cours d'eau : 6 000 \$,  
MADA & Famille : 6 937\$.

#### **Au 31 décembre 2017**

Un déficit de fonctionnement de l'exercice de : 40 708 \$  
Un surplus accumulé de 196 310 \$ :  
- Non affecté : 99 224 \$  
- Affecté : 97 086 \$ \$  
Détail des surplus affectés :  
Eaux usées : 19 640 \$,  
Communautaire : 15 264 \$  
Camion incendie : 7 000 \$  
Citerne : 40 000 \$  
Fonds 100<sup>e</sup> : 2 000 \$,  
Numérotation des adresses civiques : 2 850\$,  
Matériel incendie : 9 332\$,  
Cours d'eau : 1 000\$.

#### **Première période de questions :**

M. Michael Plante adresse une demande au conseil : il aimerait que le rang 7 soit déneigé pour pouvoir y établir sa résidence permanente.

M. Gérald St-Pierre, inspecteur municipal, vient faire le suivi de ses dossiers.

**03-05-2019**

#### **CHANGEMENT DU TITRE DE MME MARIE-ÈVE BLACHE-GAGNÉ**

CONSIDÉRANT QUE le titre d'adjointe à la direction générale, attribué à Mme Marie-Ève Blache-Gagné dans la résolution par laquelle le conseil a confirmé son embauche (05-11-2018), n'a aucune portée légale;

CONSIDÉRANT QUE même s'il a une portée légale, le titre de secrétaire-trésorière qui lui a été attribuée dans cette même résolution pose problème car il ne peut y avoir plus d'une secrétaire-trésorière dans une municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite qu'en l'absence de la direction générale, Mme Marie-Ève Blache-Gagné soit autorisée à signer tous les documents et les effets bancaires, tel que stipulé dans sa résolution d'embauche (05-11-2018);

Il est proposé par Michel Viens et résolu à l'unanimité des

membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska donne à Mme Marie-Ève Blache-Gagné le titre de directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe. Elle sera donc autorisée à signer tous les documents et les effets bancaires de la municipalité en l'absence de la direction générale.

**04-05-2019**

**AUGMENTATION DE SALAIRE TEMPORAIRE POUR MARIE-ÈVE BLACHE-GAGNÉ, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE DURANT LA PÉRIODE OÙ NATHALIE BLAIS, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE TRÉSORIÈRE EST EN CONGÉ DE MALADIE**

CONSIDÉRANT QUE Madame Nathalie Blais, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité a été en congé de maladie entre le 28 mars 2019 et le 6 mai 2019;

CONSIDÉRANT QUE durant cette période, Madame Marie-Ève Blache-Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, a assumé des responsabilités et accompli des tâches normalement prises en charges par la directrice générale et secrétaire-trésorière;

Il est proposé par Renaud Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise une augmentation de salaire temporaire de 8\$ de l'heure pour la période où la directrice générale et secrétaire-trésorière est en congé de maladie, et ce, pour la période débutant le 28 mars 2019 et se terminant le 6 mai. Le salaire horaire de Madame Marie-Ève Blache-Gagné sera donc de 25\$ de l'heure pour les heures travaillées durant la période concernée. L'augmentation sera appliquée de manière rétroactive sur les heures déjà payées.

**05-05-2019**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 MARS 2019**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prescrit par la Loi du code municipal, reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 5 mars 2019;

Il est proposé par Raymond Frève et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska l'adopte tel que déposé.

**06-05-2019**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 AVRIL 2019**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prescrit par la Loi du code municipal, reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 2 avril 2019;

Il est proposé par Yves Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska l'adopte tel que déposé.

**07-05-2019**

### **RAPPORT DE DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAYER LES COMPTES**

**CONSIDÉRANT QUE** les comptes sont présentés pour étude et acceptation;

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Marie-Ève Blache-Gagné, directrice générale et secrétaire trésorière adjointe, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires pour les fins pour lesquelles les dépenses du mois ont été effectuées tel qu'adopté dans le budget par le conseil pour l'année 2019 pour le mois d'avril;

Prélèvements directs : 5 613,50 \$

Remboursement payé à l'intérieur de la paie :

- Frais de déplacement et de repas : 387,90 \$

- Remboursement cellulaire inspecteur : 30 \$

Salaires : P.P. 08 et 09 : 10 373,46 \$

Frais Desjardins : 64,07 \$

Liste des comptes à payer au 30 avril 2019 : 41 276,22 \$

Le tout est accepté par les membres du conseil sur proposition de Raymond Frève et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil de Saint-Joseph-de-Kamouraska qu'ordre soit donné d'effectuer le paiement de ces comptes à même les fonds disponibles au compte de la municipalité.

**08-05-2019**

### **EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE POUR AIDER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET AGENTE DE DÉVELOPPEMENT ET DE LOISIRS DE MANIÈRE TEMPORAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Nathalie Blais, directrice générale, s'est absentée du bureau entre le 28 mars et le 6 mai 2019 pour cause de maladie;

**CONSIDÉRANT QUE** des tentatives ont été faites durant cette période pour apporter à Mme Marie-Ève Blache-Gagné le soutien d'une ressource spécialisée en comptabilité;

**CONSIDÉRANT QUE** ces tentatives se sont en partie révélées infructueuses, ce qui a occasionné une prise de retard dans le travail à effectuer au bureau municipal;

Il est proposé par Francis Boucher et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise l'embauche d'une ressource pour

aider la directrice générale et la directrice générale adjointe pour une période maximale de trois mois, qui pourra être renouvelée au besoin.

09-05-2019

**AVIS DE MOTION 246-2019 / RÈGLEMENT 246-2019  
CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT**

Raymond Frève donne avis qu'il y aura, à une prochaine séance, l'adoption du règlement 246-2019 relatif à la circulation et au stationnement dans la municipalité.

Un projet de règlement est déposé qui prévoit qu'une zone où le stationnement sera interdit sera ajoutée à l'annexe D du règlement : cette zone s'étendra à tous les chemins publics de la municipalité à l'exception de la rue des Loisirs. Il prévoit également une clarification en ce qui a trait aux limites de vitesse permises sur les chemins publics de la municipalité. Dans ces clarifications, il apparaîtra de manière claire que la limite de vitesse dans la zone industrielle de la route de Picard sera de 50km/h.

10-05-2019

**MANDAT AU MINISTRE DES FINANCES POUR LA  
RECEPTION ET L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS  
PRÉVUES À L'ARTICLE 1065 DU CODE MUNICIPAL POUR  
LE FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION DE LA  
NOUVELLE CASERNE QUI S'ÉLEVERA À 895 933 \$.**

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite;

ATTENDU QUE les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

ATTENDU QUE l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

Il est proposé par Francis Boucher et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska, conformément à l'article 1066 du Code municipal, mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité, pour l'emprunt de 895 933\$ nécessaire à la construction de la nouvelle caserne.

11-05-2019

**RÉAFFECTATION D'UN MONTANT DE 1 000\$ POUR DES ACTIVITÉS QUI AURONT LIEU À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ANITA BOUDREAU**

CONSIDÉRANT QUE M. Frédérick Toner a fait un don de 1 000\$ pour financer des activités qui seront organisées à la bibliothèque;

CONSIDÉRANT QUE cet argent n'a pas été utilisé en 2018;

Il est proposé par Raymond Frève et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise la création du surplus affecté « Bibliothèque » et y affecte un montant de 1 000\$ pris à même l'excédent de fonctionnement non affecté pour des activités qui auront lieu à la bibliothèque en 2019.

12-05-2019

**PAIEMENT DE FACTURE DE L'ARCHITECTE POUR SON ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE L'ÉGLISE DE SAINT-JOSEPH-DE-KAMOURASKA**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu un montant de 8000\$ associé à la subvention du fonds de développement des territoires (FDT) octroyée par la MRC de Kamouraska pour le projet de transformation de l'Église de Saint-Joseph-de-Kamouraska;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu un montant de 1 500 \$ associé à la subvention de l'Entente de développement culturel (EDC) octroyée par la MRC de Kamouraska pour le projet de transformation de l'Église de Saint-Joseph-de-Kamouraska;

Il est proposé par Renaud Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise le paiement de la facture émise par *Architecture Daniel Dumont* pour l'étude de faisabilité pour le réaménagement de l'Église Saint-Joseph-de-Kamouraska réalisé (pour le comité GRAVIR) qui s'élève à 3 650\$ plus taxes. Le montant sera prélevé dans les fonds spécifiés ci-haut.

13-05-2019

**INFORMATION CONCERNANT L'UTILISATION DU MONTANT VERSÉ PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS ET QUI N'A PAS ÉTÉ DÉPENSÉ EN 2018**

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 181 632\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018;

ATTENDU QUE 139 399\$ ont été dépensés dans le cadre de

cette subvention, ce qui constitue moins de 90% du montant total versé;

ATTENDU QUE l'octroi de cette somme a été confirmé tard, dans l'année 2018, ce qui laissait peu de temps pour effectuer des travaux admissibles dans le cadre de la subvention mentionnée ci-haut;

Il est proposé par Michel Viens et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska informe le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports que le montant de 42 233\$, correspondant à la part de subvention octroyée, mais non dépensée, sera utilisé pour réaliser des travaux d'entretien du réseau routier local de Saint-Joseph-de-Kamouraska au cours de l'année 2019.

14-05-2019

**ADOPTION DU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET LE COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-JOSEPH-DE-KAMOURASKA EN CE QUI A TRAIT À LA GESTION, À L'ENTRETIEN ET AU DÉVELOPPEMENT DE LA PISTE DE BMX DES LYNX DU KAMOURASKA**

CONSIDÉRANT QUE la demande de dézonage adressée à la CPTAQ pour le projet de développement d'une piste de BMX à Saint-Joseph-de-Kamouraska pourrait recevoir une réponse favorable très bientôt;

CONSIDÉRANT QUE le Club de BMX Les Lynx du Kamouraska, qui porte ce projet d'aménagement d'une piste de BMX à Saint-Joseph-de-Kamouraska est un sous-comité du comité de développement de Saint-Joseph-de-Kamouraska;

CONSIDÉRANT QUE les rôles et responsabilités du comité de développement et ceux de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska se devaient d'être clarifiés en ce qui a trait à la gestion, à l'entretien et au développement de la piste de BMX qui sera aménagée à Saint-Joseph-de-Kamouraska;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance et approuve le contenu du protocole d'entente déposé par Marie-Ève Blache-Gagné, agente de développement et de loisirs,

Il est proposé par Francis Boucher et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise Nancy St-Pierre, mairesse et Marie-Ève Blache-Gagné, agente de développement et de loisirs, à signer le protocole d'entente entre la Municipalité et le comité de développement déposé par Marie-Ève Blache-Gagné, agente de développement et de loisirs.

15-05-2019

**ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ EN CE QUI CONCERNE LE MONTANT QUI SERA VERSÉ À LA FABRIQUE POUR L'ACQUISITION DU BÂTIMENT-ÉGLISE SI LA MUNICIPALITÉ DÉCIDE DE PROCÉDER À CETTE ACQUISITION**

L'adoption de la résolution est reportée parce que de nouvelles informations nous sont transmises en ce qui a trait aux conséquences qui seraient associées à la vente du bâtiment-église : selon une règle du diocèse, l'église ne pourrait plus être utilisée pour le culte si le bâtiment était vendu à plus de 1\$ par la fabrique. L'information sera vérifiée.

16-05-2019

**OCTROI DU CONTRAT D'ÉPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRE**

**CONSIDÉRANT** les deux offres reçues pour l'épandage d'abat-poussière dans les rangs de gravier : rang 6 est, rang 7, route de Picard sur une longueur approximative de 6000 mètres requérant 16 900 litres, soit :

- Les aménagements Lamontagne : 0,355 \$ /litre et
- Somavrac : 0.3985\$/litre.

Il est proposé par Yves Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska octroie le contrat d'épandage d'abat-poussière à «Aménagement Lamontagne» au coût de 0,355\$ du litre pour une somme évalué à environ 6 000\$ plus taxes.

17-05-2019

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'AFBL**

Il est proposé par Raymond Frève et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise le renouvellement de l'adhésion 2019-2020 à l'association forestière Bas-Laurentienne (AFBL) au montant de 65\$.

18-05-2019

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'URLS**

Il est proposé par Raymond Frève et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise le renouvellement de l'adhésion 2019-2020 à l'Unité régionale de loisirs et de sport (URLS) du Bas St-Laurent au montant de 75\$.

19-05-2019

**DONS ET COMMANDITES**

Considérant que Xavier Charest et Anthony Moreau, de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska font partie de



l'équipe masculine U21 AAA Charest EB auto du Club de Soccer le Mondial de Rivière-du-Loup;

Considérant qu'une demande de commandite a été adressée à la municipalité par le Club de soccer le Mondial de Rivière-du-Loup pour soutenir l'équipe masculine U21 AAA Charest EB auto;

Il est proposé par Michel Viens et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise le versement d'un montant de 200\$ pour l'équipe masculine U21 AAA Charest EB auto du Club de Soccer le Mondial de Rivière-du-Loup.

**20-05-2019**

#### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Yves Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska, que la séance soit levée à 21h55.

---

**Nancy St-Pierre, mairesse**

---

**Marie-Ève Blache-Gagné, directrice générale adjointe**